

COMMISSION URBANISME du 07/09/2023**Date de rédaction : 08/09/2023****Élu référent : Pierre MARTY****Membres Présents :** Pierre MARTY, Luc DELRIEU, Marc METIFEU, Antoine ZARAGOZA, Lison GLEYSSES**Excusés :** Daniel ALVES DA SILVA, Marion BENOI, Marie-Noëlle JEROME,**Techniques présents :** Céline AZEMA**Auditeurs libres :** Guillaume LEBRUN**Secrétariat :** Céline AZEMA**Points abordés :****Ouverture de séance : 18h30****Ordre du jour :**

1. Adressage
2. Contrat Bourg-centre : signature de l'avenant
3. Rue de la République
4. Acquisition garages et petite maison 24
5. LED ++
6. Questions diverses

1. Adressage

L'adressage de la commune est mis à jour sur la base d'adresse nationale. La position de chaque adresse est validée et associée à une ou plusieurs parcelle(s) cadastrale(s).

Certaines rues doivent être revues en termes d'adressage : numéros dans le désordre, des numéros a, b, c, d, e, etc. Il convient dans un premier temps de renuméroter le chemin de Trégan, le chemin de Bellecoste, l'avenue François Mitterrand. Il est préférable de numéroté en métrique pour éviter de devoir recommencer dans quelques années.

Le Pastel est numéroté sur l'avenue François Mitterrand, il serait préférable de faire remonter la rue Simone de Beauvoir en limite de l'avenue François Mitterrand pour lui donner une adresse sur la rue. Pour plus de cohérence il serait préférable que le STOP situé actuellement en haut de la rue Simone de Beauvoir soit situé sur le tronçon de voie devant le Pastel.

Les hameaux doivent être numérotés également, il est possible de garder le nom du hameau mais un nom de rue / route doit également être noté.

Pour les extérieurs, il est préférable quand c'est possible de choisir des noms facilement identifiables, par exemple route de Villefranche.

Pour le Farguetou il s'agit d'un chemin privé, il serait préférable de demander aux habitants si le nom leur convient. Par exemple, chemin du Farguetou

Il sera nécessaire de délibérer pour attribuer le nom « route de Villefranche » et étendre la « rue Simone de Beauvoir ».

Pour information, l'aménageur du lotissement « Les Portes de Nailloux » doit finaliser les espaces verts au dernier trimestre 2023. Il conviendra lors de la demande de rétrocession du lotissement « Les Portes de Nailloux » de vérifier que tout ce qui est normalement demandé soit fourni : passage caméra, DOE format informatique, conformité des équipements, etc. et de vérifier que la voirie reste en bon état (état des lieux + recommandations à chaque construction par exemple).

2. Contrat Bourg centre

Nailloux a signé un contrat d'intégration Bourg centre en 2019 pour la période 2019-2021. La Région a renouvelé le dispositif et un avenant au contrat est prêt pour la période 2022-2028.

Les communes Petites Villes de Demain doivent intégrer Bourg Centre. Nailloux fait un avenant.

L'avenant dresse un bilan du premier contrat et liste les actions prévues.

Il sera nécessaire de délibérer pour autoriser Mme GLEYSSES à signer le contrat Bourg centre.

3. Rue de la République

Un premier marché a été lancé pour le parking Jeanne d'Arc, le jardin du Calvaire et le parking du Douyssat avec deux lots : 1 VRD et 1 Espaces verts. Tous les dossiers ont été déposés au 05/09/2023.

Un second marché sera lancé en fin d'année pour la rue de la République, Parkings de la mairie, parking du 24. Les plans seront présentés en commission urbanisme avant le marché.

Il y aura une réunion publique en décembre. Il nous faudra alors suffisamment d'éléments : planning d'exécution, plans d'exécution et si possible des informations sur la préparation des entreprises et des plans de circulation.

Un courrier d'informations sera envoyé aux riverains début septembre.

4. Acquisition garages et petite maison 24

La petite maison et les garages du 24 doivent être achetés pour créer les parkings.

L'EPF les vend pour un montant de 76 000 € HT.

Il sera nécessaire de délibérer pour l'acquisition.

5. LED++

36 points lumineux seront changés :

- Rue de la Carriero Berdo
- Jardin du souvenir
- Avenue Robert Estrade / Rue Jean Calais / Rue Bakounine
- Allée Erasme / Impasse Ramus

6. Questions diverses

❖ Vente de la parcelle ZC 79

La commune dispose d'un acheteur qui souhaite créer un cabinet dentaire sur la parcelle ZC 79 au Tambouret. La parcelle a été estimée par les domaines au prix de 130 000 € HT.

Il est nécessaire de délibérer pour la vente du terrain.

❖ Rue Louis Aragon

Il avait été convenu lors d'une précédente commission de vendre une portion d'espace vert au propriétaire voisin. Celui-ci a accepté le prix convenu (20 € / m² + frais de géomètre + frais de notaire). Le propriétaire voisin a présenté une proposition d'aménagement. L'aménagement est correct, il conviendra d'accompagner le pétitionnaire sur son projet.

❖ Enseigne

La pharmacie a positionné trois enseignes sur la façade latérale : « Pharmacie parking » accepté par l'architecte des Bâtiments de France et deux gros panneaux non autorisés par l'architecte des Bâtiments de France. La compétence est pour l'instant Préfet mais passera communale au 01 janvier 2024. Les gros panneaux devront avoir été retirés.

7. Informations

Certaines entrées de ville vont être sécurisées avec l'installation de coussins lyonnais sur la route d'Auterive (depuis l'entrée de ville avant le chemin del Cers et avant la rue des Alquiers), sur la route de Montgeard (avant et après le collège) et des plateaux sur la route de Caussidières (au niveau des étranglements existants).

Un cheminement piéton sécurisé a été créé entre les deux écoles (chaucidou, voie partagée et zone de rencontre).

Depuis la rentrée il a été noté un fort engorgement au niveau de l'école Jules Ferry. Certains parents ne se garent pas à l'esplanade et ne trouvent pas de place devant l'école et circulent / font le tour en attendant de récupérer leur enfant. L'information de l'esplanade est donnée en conseil d'école, etc. Il convient que les nouveaux parents se stationnent s'ils sont en avance.

Prochaines dates de la commission urbanisme :

Jeudi 05/10/2023

Jeudi 16/11/2023

Jeudi 07/12/2023

Séance achevée à 19h30.